

12 Rue Henri Barbusse

78390 BOIS D ARCY



Commune de Bois d'Arcy

NOTICE DESCRIPTIVE

2 Maisons individuelles

Prévue par l'article R.261-13 du CCH
(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

27 Mai 24

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES.....	4
1.1	INFRASTRUCTURE.....	4
1.1.1	<i>Fouilles.....</i>	4
1.1.2	<i>Fondations.....</i>	4
1.2	MURS ET OSSATURE.....	4
1.2.1	<i>Murs de façades (aux divers niveaux).....</i>	4
1.2.2	<i>Murs pignons.....</i>	4
1.2.3	<i>Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs).....</i>	4
1.2.4	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).....</i>	4
1.2.5	<i>Murs ou cloisons séparatifs.....</i>	5
1.3	PLANCHERS.....	5
1.3.1	<i>Planchers.....</i>	5
1.3.2	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....</i>	5
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	5
1.4.1	<i>Entre pièces principales.....</i>	5
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de service.....</i>	5
1.5	ESCALIERS.....	5
1.5.1	<i>Escaliers.....</i>	5
1.6	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	5
1.6.1	<i>Chutes d'eaux pluviales.....</i>	5
1.6.2	<i>Chutes d'eaux usées.....</i>	6
1.6.3	<i>Branchements aux égouts.....</i>	6
1.7	TOITURES.....	6
1.7.1	<i>Charpente, couverture et accessoires.....</i>	6
1.7.2	<i>Etanchéité et accessoires.....</i>	6
1.7.3	<i>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....</i>	6
1.7.4	<i>Panneaux photovoltaïques.....</i>	6
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	7
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	7
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales.....</i>	7
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service.....</i>	7
2.1.3	<i>Sols et plinthes des entrées et dégagements.....</i>	7
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	7
2.2.1	<i>Revêtements muraux des pièces de service.....</i>	7
2.2.2	<i>Revêtements muraux dans autres pièces.....</i>	7
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	7
2.3.1	<i>Plafonds des pièces intérieures.....</i>	7
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	8
2.4.1	<i>Menuiseries extérieures des pièces principales.....</i>	8
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE.....	8
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	8
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis.....</i>	8
2.6.2	<i>Portes intérieures.....</i>	8
2.6.3	<i>Portes de placards.....</i>	8
2.6.4	<i>Moulures et habillages.....</i>	8
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	9
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis.....</i>	9
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies.....</i>	9
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE.....	9
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis.....</i>	9
2.8.2	<i>Peintures intérieures.....</i>	9
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	9
2.9.1	<i>Equipements ménagers.....</i>	9
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie.....</i>	9
2.9.3	<i>Equipements électriques.....</i>	10
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations.....</i>	10
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement.....</i>	11
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication.....</i>	11

2.10	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	11
2.10.1	Plafonds	11
2.10.2	Sols.....	11
2.10.3	Portes d'accès.....	11
2.10.4	Equipement électrique	12
2.11	BOX ET PARKINGS COUVERTS	12
2.11.1	Murs ou cloisons.....	12
2.11.2	Plafonds	12
2.11.3	Sols.....	12
2.11.4	Porte d'accès	12
2.11.5	Equipement électrique	12
2.12	VOIRIE ET PARKINGS	12
2.12.1	Voirie d'accès	12
2.12.2	Parkings extérieurs.....	12
2.13	CIRCULATION DES PIETONS.....	12
2.13.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.....	12
2.14	ESPACES VERTS.....	12
2.14.1	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.....	12
2.14.2	Engazonnement.....	12
2.15	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	12
2.15.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	12
2.16	RESEAUX DIVERS	13
2.16.1	Eau.....	13
2.16.2	Gaz.....	13
2.16.3	Electricité (poste de transformation extérieur).....	13
2.16.4	Egouts	13
2.16.5	Télécommunications	13
3	PERFORMANCES THERMIQUES.....	13
4	AVERTISSEMENT	13
5	DIVERS.....	14
6	ASSOCIATION SYNDICALE.....	14
7	ESPACES VERTS.....	14
7	CONSTRUCTION ANNEXES.....	15
9	FRAIS ANNEXES.....	15

L'opération est conforme aux normes AFNOR (à l'exclusion de la NF P 91-120 « Dimensions des constructions, Parcs de stationnement à usage privatif »). L'opération sera également conforme à la réglementation acoustique (NRA), aux prescriptions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et à la RE 2020 (Règlementation Environnementale).

La présente notice descriptive a été établie en application du troisième alinéa de l'article 18 du décret n°67-1166 du 22 décembre 1967 et conformément à l'arrêté du 10 mai 1968.

Certaines caractéristiques d'origine des procédés, équipements ou appareils sont susceptibles de modifications pouvant résulter :

- D'une pénurie momentanée,
- D'un arrêt de fabrication,
- retard d'approvisionnement,
- défauts de fabrication
- De nécessités techniques mises en évidence lors des études ou de la construction,
- D'exigences particulières des pouvoirs publics ou des services concernés,
- De l'apparition sur le marché de matériaux nouveaux et agréés, présentant des avantages certains par rapport à ceux prévus initialement.

Le droit de choisir appartient au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage sous la condition bien évidente d'une équivalence de qualité.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

Les références de produits pourront également être modifiées en fonction de l'obtention des fiches FDES permettant d'être conforme à la RE2020.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol et du bureau d'étude béton propre à chaque opération, les fondations seront de type Semelles filantes ou isolées descendues au bon sol, ou par pieux selon étude de dimensionnement.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses (aucune terre végétale ne sera apportée).

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs de façades (aux divers niveaux)

- Partie courante,
- Allège,
- Trumeaux,
- Encadrement des baies.

Les murs pignons seront réalisées en brique « terre cuite type monomur » avec dans les angles des blocs spéciaux permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas et aux pointes de pignons.

Les façades recevront en finition un enduit d'imperméabilisation et de parement en une couche projetée avec finition grattée. Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

1.2.2 Murs pignons

- Partie courante,
- Allège,
- Trumeaux,
- Encadrement des baies.

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en brique « terre cuite type monomur » avec dans les angles des blocs spéciaux permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages hauts et bas et aux pointes de pignons.

Les pignons recevront en finition un enduit d'imperméabilisation et de parement en une couche projetée avec finition grattée. Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

1.2.3 Murs extérieurs divers

Lorsque les coffrets concessionnaires ne sont pas situés dans les pignons, ils sont situés à l'extérieur du pavillon et sont placés dans un muret maçonné de 20 cm d'épaisseur ou dans un muret en préfabriqué.

1.2.4 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Brique « terre cuite type monomur » ou parpaing de 15 cm ou de 20 cm d'épaisseur selon le plan avec

dans les angles des blocs spéciaux permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé. (Selon étude thermique)

1.2.5 Murs ou cloisons séparatifs

Brique « terre cuite type monomur » ou parpaing de 15 cm ou de 20 cm d'épaisseur ou bloc à bancher, selon le plan avec dans les angles des blocs spéciaux permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé. (Selon étude thermique)

Les cloisons séparant les pièces chauffées des pièces froides (garage), sont doublées par un complexe constitué d'une plaque de polystyrène d'épaisseur selon l'étude thermique et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm. (Selon étude thermique)

1.3 PLANCHERS

Selon le rapport de sol et du bureau d'étude béton propre à chaque opération, les planchers pourront être de type :

1.3.1 Planchers

Cas d'une dalle portée :

La dalle du rez-de-chaussée est réalisée en poutrelles précontraintes et hourdis polystyrène ou dalle béton armé de 18 cm.

Ce plancher devra répondre aux exigences d'isolation thermique déterminées par le bureau d'études thermique.

Cas d'un plancher porté

Le plancher est réalisé en poutrelles précontraintes et hourdis avec dalle de répartition en béton et chaînage en béton armé sur les murs.

Les sols des garages sont laissés en béton brut.

Maison à étages :

Le plancher est réalisé en poutrelles précontraintes et hourdis béton ou hourdis bois ou PVC avec dalle de répartition en béton et chaînage en béton armé sur les murs.

A l'étage, les plafonds et les rampants sont exécutés en plaques de plâtre de 13 mm posées sur ossature métalliques. Les plafonds et les rampants sont doublés par une couche de laine pour assurer l'isolation. L'épaisseur est conforme à l'étude thermique.

1.3.2 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les plafonds des garages sous locaux chauffés sont traités en isolation type Fibrastyrène ou équivalent, Les plafonds des garages en béton sous toiture terrasse sont laissé brut.

Les planchers sur les locaux non chauffés sont réalisés en poutrelles précontraintes et hourdis polystyrène. Ces planchers devront répondre aux exigences d'isolation thermique déterminées par le bureau d'études techniques.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

De type Plancoplan 50mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

De type Plancoplan 50mm.

1.4.3

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Escalier en bois exotique avec limons et crémaillères comprenant marches et contremarches, poteau droit, balustre droite en main courante.

1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières pendantes ½ ronde en polychlorure de vinyle (PVC ou Zinc selon le permis de construire) posées sur crochets selon prescriptions du Maître d'œuvre.

Descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en polychlorure de vinyle (PVC) comprenant éléments droits, coudés divers et dalle de rejaillissement en pied de chute, selon prescriptions du Maître d'œuvre.

1.6.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.6.3 Branchements aux égouts

Pour les eaux usées, depuis les sorties en attente au droit de la façade du bâtiment jusqu'au collecteur principal public sous chaussée : tuyaux PVC diamètre 100 mm et branchement à l'égout.

Pour les eaux pluviales, elles seront traitées par infiltration à la parcelle ou elles seront raccordées au réseau hydraulique.

L'ensemble est raccordé au réseau collecteur via un dispositif conforme aux règlements sanitaire local et au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1.7 TOITURES

1.7.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : fermettes de sapin du pays assemblées par connecteurs, traitées fongicide et insecticide ou charpente traditionnelle.

Saillies de toit : sous-face revêtue en panneaux de polychlorure de vinyle (PVC) et planche de rives selon prescriptions du Maître d'œuvre.

Couverture : tuile plate (rouges ou brunes) en terre cuite teintée dans la masse, ou béton, sur liteaux bois. Modèle et couleur conforme au permis de construire.

Fenêtre de toit : Type VELUX ou similaire, la taille est conforme au permis de construire.

1.7.2 Étanchéité et accessoires

Lorsque les constructions comportent des toitures terrasses, celles-ci seront de nature suivante :

Terrasses non accessibles avec étanchéité multicouche avec protection par gravillons ou auto-protégée ou végétalisées selon le permis de construire.

1.7.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des combles est assurée par des tuiles chatières.

1.7.4 Panneaux photovoltaïques

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjour, entrée, placards, chambres, cuisine et buanderie attenants au RDC

Carrelage 43x43 cm du fabricant Point P ou équivalent pose collée - pour les salles de séjour. Plinthes assorties en 200 x 80. Teinte choisie par l'acquéreur dans une gamme de cinq choix minimum du fabricant Point P ou équivalent selon choix de coloris retenu par le Maître d'oeuvre.

ETAGE chambre étage ainsi que dégagements v compris placards attenants ETAGE

Revêtement stratifié de type TRENDline PRO des entreprises BERRY ALLOC ou équivalent, choix dans la gamme pré sélectionnée par le maitre d'ouvrage

Choix maximum dans la gamme composée de 4 teintes proposée par EUROPEAN HOMES (compris entrée et dégagement)

En ce qui concerne les placards des entrées et dégagement, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

Barre de seuil dans l'embrasure des portes à chaque changement de matériaux.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service WC et SDB

Revêtement de sol en carrelage 31 x 31 cm, ou 43 x 43 cm, du fabricant Point P ou équivalent pour les pièces humides. (Salles d'eau, salles de bains, toilettes et cuisines).

Plinthes assorties en 200 x 80 mm. Teinte choisie par l'acquéreur dans une gamme de cinq choix minimum du fabricant Point P ou équivalent selon choix de coloris retenu par le Maître d'oeuvre.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Voir 2.1.1

Les marches et contremarches des escaliers, sont traitées en lasure.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale format 30 x 60 du fabricant Point P ou équivalent dans les salles de bains. Teinte choisie par l'acquéreur dans une gamme de cinq choix minimum du fabricant Point P ou équivalent selon choix de coloris retenu par le Maître d'oeuvre.

- Au pourtour de la baignoire sur une hauteur de 2.05 mètres du sol.
- Au pourtour des bacs à douche sur une hauteur de 2.05 mètres du sol.

N.B. : les tabliers de baignoire sont prévus non carrelés. Voir onglet 2.9.2.6.

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Les murs des garages sont laissés en maçonnerie, bruts.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.

A l'étage, les plafonds et les rampants situés sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre de 13 mm posées sur ossature métallique. Les plafonds et les rampants sont doublés par une couche de laine pour assurer l'isolation. L'épaisseur est conforme à l'étude thermique.

Les plafonds des garages sont laissés brut.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries PVC colories conforme au permis de construire.

La porte d'entrée est constituée d'un dormant en acier, d'un ouvrant constitué de deux coquilles en acier galvanisé, avec un cadre intérieur en PVC rigide, d'une âme pleine en polyuréthane et est équipée d'une serrure de sûreté trois points.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

Les volets sont en PVC selon Permis de Construire. Selon les cas les volets battants pourront être décoratifs, ne pouvant être fermés. Chaque ouverture disposera à minima d'un volet roulant motorisé et/ou de volets battants.

Il pourra être fait appel à des volets roulant aluminium pour les grandes dimensions.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries métalliques.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée, droite ou à recouvrement.

Porte dito mais isothermique avec joint sur 4 côtés, et âmée, en polystyrène expansé, aspect brut pour porte d'accès au garage.

Quincaillerie de la gamme KAZA de chez VACHETTE ou équivalent :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type iso planes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, droite ou à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

2.6.4 Moulures et habillages

Les baies libres sur cloisons et abouts de cloisons sont réalisées en bois ou en métal.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Les baies des fenêtres, suivant hauteur d'allège, sont équipées de garde-corps ou de barres d'appui métalliques, soit peints, soit anodisés ou thermolaqués.

Il pourra être fait appel pour ces ouvrages à des matériels préfabriqués du commerce.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycérophtalique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.2 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.3 Sur béton

Les appuis de fenêtre sont en béton aspect lisse selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Mise en apprêt blanc avec finition velours satinée, selon choix du Maître d'œuvre, sur l'ensemble des menuiseries, à l'exception de l'escalier.

Peinture glycérophtalique blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries.

2.8.2.2 Sur murs

Mise en apprêt blanc avec finition mâte velours ou satinée, selon choix du Maître d'œuvre.

Après travaux préparatoires, murs prépeints, deux couches de peinture blanche acrylique, aspect mat pour les pièces sèches et finition satin pour les pièces humides.

2.8.2.3 Sur plafonds

Mise en apprêt blanc avec finition velours satinée, selon choix du Maître d'œuvre.

Peinture acrylique blanche en deux couches avec finition mate.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Sans objet

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par une Pompe à chaleur (PAC) de chez ATLANTIC ou équivalent suivant étude thermique.

La distribution de l'eau est assurée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées dans la

dalle ou passées entre la dalle de l'étage et les plafonds du rez-de-chaussée, ou dans les cloisons de distribution, selon l'étude thermique.

2.9.2.3 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC.
Ils sont sortis à l'extérieur et laissés en attente au droit du bâtiment, selon étude des fluides

2.9.2.4 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.5 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine ou la buanderie selon le plan.

2.9.2.6 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Baignoire : acier émaillé blanc ou acrylique Monotrou type ULYSSE 2 de chez PORCHER ou équivalent avec mitigeur OLYOS de chez PORCHER ou équivalent.

Receveur de douche : blanc type ULYSSE 80 x 80 cm de chez PORCHER ou équivalent. Les dimensions peuvent changer en fonction du plan architecte.

Meuble vasque : 1 meuble dans chaque maison situé dans la salle de bain principale ALIZE tiroirs 60 cm de chez Chêne Vert ou équivalent

Lave-main : grès émaillé blanc, type ZOOM POLO de chez ROCA ou équivalent

Cuvette toilette : cuvette suspendue en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc pack ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent

Lavabo sur Colonne : grès émaillé blanc. (Dans la deuxième salle de bain ou salle d'eau), type ULYSSE COLONNE de chez PORCHER ou équivalent.

Robinetterie mitigeur gamme OLYOS de chez PORCHER ou équivalent.

2.9.2.7 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeur conforme à la norme française (NF).
Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.8 Accessoires divers

Un robinet de puisage est prévu à l'extérieur de la maison à l'arrière.
Une pomme de douche de chez PORCHER ou équivalent est prévue pour la douche et la baignoire.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation est conforme à la norme NFC 15-100

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 300 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupure de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés dans le garage.

Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées au rez-de-chaussée et étage, apparente au garage. (Type pieuvre et ceinturant)

Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Appareillage électrique blanc gamme OVALIS de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 1500

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur (PAC).

Le transport des calories est assuré par une installation bi-tube réalisée en tube polyéthylène réticulé (PER) encastrés en dalle, ou apparent en cuivre selon prescriptions du Maître d'œuvre.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7° Celsius.

Pour une température extérieure de base de -7° Celsius :

Salles de bains 20° C

Autres pièces 19° C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier dans les pièces de vie de la gamme Reggane 3010 de chez FINIMETAL ou équivalent. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les salles de bains et cuisines. Les sèche serviettes sont prévus dans les salles de bains et salles d'eau de la gamme BANGA de chez FINIMETAL ou équivalent.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

La ventilation mécanique contrôlée est à simple flux comprenant :

- Groupe d'extraction certifié à 2 vitesses réglables, caisson situé en comble
- Bouches d'extraction dans les pièces humides.

Le type et le volume d'extraction sera conforme au débit horaire défini dans la réglementation thermique en vigueur.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les penderies et vestiaires sont équipés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc avec une tringle.

Les rangements sont équipés d'étagères en bois aggloméré mélaminé blanc.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Les pièces de rangement sont laissées vides d'étagères.

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV Téléphone

Une prise RJ dans la chambre principale, la cuisine et le séjour. Les attentes d'antenne seront situées dans le garage – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé. Desserte dans la gaine technique du logement, et distribution des prises dans les appartements conforme à la norme en vigueur

ANNEXES PRIVATIVES

2.10 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

2.10.1 Plafonds

Sans objet.

2.10.2 Sols

Sans objet.

2.10.3 Portes d'accès

Sans objet

2.10.4 Equipement électrique

Sans objet.

2.11 BOX ET GARAGES

2.11.1 Murs ou cloisons

Sans objet

2.11.2 Plafonds

Sans objet.

2.11.3 Sols

Sans objet

2.11.4 Porte d'accès

Sans objet

2.11.5 Equipement électrique

Sans objet

3 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

3.1 Hall d'entrée de l'immeuble

3.1.1 Sols

Carrelage ou autres matériaux suivant plan de l'Architecte suivant plan de calepinage de l'architecte avec tapis brosse encastré.

3.1.2 Parois

Plinthes carrelée dito Sols décrits en 3.1.1 . Peinture ou toile de verre finition à peindre y compris miroirs selon plans de décoration établis par l'architecte.

3.1.3 Plafonds

Faux-plafonds en plaques de plâtre lisses et perforées, peints ou acoustique selon l'étude acoustique.

3.1.4 Éléments de décoration

Selon plan de décoration.

3.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les halls sont équipés de portes à 1 vantail à ossature en acier laqué ou en aluminium avec vitrage de sécurité et ferme-porte hydraulique.

Portier électronique type digicode sur la première porte et tête VIGIK concessionnaires.

Portier électronique muni d'une platine vidéophone et tête VIGIK concessionnaires, avec liaison vers chaque logement pour la seconde porte intérieure.

3.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Modèle agréé LA POSTE

Ensemble de boîtes à lettres encastrés et regroupés dans le hall

Une boîte aux lettres par logement

3.1.7 Tableau nominatif, Tableau d'affichage

Panneau nominatif réglementaire.

Un tableau d'affichage sera éventuellement installé dans le hall ;

3.1.8 Chauffage

Sans objet.

3.1.9 Équipement électrique

Eclairage réalisé par plafonniers et/ou appliques et/ou spots encastrés commandés par détecteurs de présence.

3.2 Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage

3.2.1 Sols

Au RDC, Revêtement dito hall ou autre suivant configuration des plans de l'Architecte

En étages, revêtement moquette gamme Signature de chez Balsan ou équivalent.

3.2.2 Murs

Revêtement en toile de verre peinte ou peinture, au RDC et circulations palières des étages.

3.2.3 Plafonds

Peinture blanche sur béton ou peinture sur faux plafond acoustique éventuel au rez-de-chaussée, aspect mat

Suivant nécessité, faux-plafonds en plaques de plâtre peint avec spots intégrés

3.2.4 Éléments de décoration

Selon plans de décoration.

3.2.5 Chauffage

Sans objet.

3.2.6 Portes

Portes de gaines en panneaux d'aggloméré ou médium fixées sur un bâti en bois, finition peinture glycérophtalique.

Portes (autres que celles d'accès décrites en 3.1.5) à âme pleine de degré coupe- feu ou pare-flammes selon réglementation incendie. Finition par peinture ou plaquage selon projet de décoration de l'architecte.

3.2.7 Équipement électrique

Eclairage par appliques murales et/ou plafonniers commandés par commandes manuelles sur minuterie ou détecteurs de présence et/ou spots incorporés dans les faux-plafonds.

1 PC+T destinée au ménage dans la gaine des services généraux.

Eclairage de secours conforme à la réglementation.

3.3 Circulations du sous-sol

3.3.1 Sols

Dallage en béton armé, finition par peinture anti-poussière dans les dégagements, sas du sous- sol et escalier y compris relevé de 10 cm façon de plinthe.

3.3.2 Murs

Voiles en béton armé brut de décoffrage ou murs en parpaings de ciment enduits ou cloisons en carreaux de plâtre selon plans.

Revêtement type enduit BAGGAR ou peinture ou équivalent.

3.3.3 Plafonds

Dalles en béton, avec ou sans projection ou panneaux isolants suivant emplacement.

Finition Dito murs.

3.3.4 Portes d'accès

Blocs portes coupe-feu pour circulations avec ferme-porte hydraulique, finition peinture.

L'accès piéton au parc de stationnement est contrôlé par une serrure à clé sur organigramme.

3.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

En béton balayé, compris chasse-roues, sans peinture.

Revêtement type enduit BAGGAR ou peinture ou équivalent, sols et murs

3.3.6 Équipement électrique

Eclairage réglementaire des circulations et des accès aux sous-sols par hublots ou fluos étanches marque SCHNEIDER ou équivalent

Eclairage de secours réglementaire

3.4 Cage d'escalier menant aux étages

3.4.1 -Escaliers non encloisonnés

Sans objet

3.4.2 Escaliers encloisonnés sans ascenseurs

Sans objet

3.4.3 Escaliers encloisonnés avec ascenseurs

Sols (escalier et paliers)

Béton revêtu d'une peinture anti poussière si escalier encloisonné et présence d'un ascenseur.

Murs

Revêtement type enduit BAGGAR ou peinture ou équivalent.

Plafonds

Dito murs.

Chauffage, ventilation

Sans objet, locaux non chauffés.

Eclairage

Eclairage par luminaires en applique ou en plafond, commande par poussoirs sur minuterie ou détecteurs de présence.

3.5 Locaux communs

3.5.1 Abris de vélos intérieur/ extérieur couverts

Sol : dito 3.3.1

Murs : peinture vinylique sans préparation de support au-dessus.

Plafond : brut ou isolant thermique en plafond.

Bloc porte avec cylindre de serrure sur organigramme et ferme porte.

Eclairage par hublot ou tubes fluorescents en plafond ou en applique commandé par détecteur de présence.

3.5.2 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet

3.6 Locaux techniques

3.6.1 Local de réception des ordures ménagères

Sols en béton carrelé en grès cérame 20 x 20 antidérapant de chez DESVRES ou équivalent
Plafond en béton brut ou avec isolant
Murs : grès cérame 20x20 sur 1,5 m de hauteur et peinture vinylique sans préparation de support au-dessus.
Eclairage par hublot étanche commandé par bouton poussoir sur minuterie ou détecteur de présence
Porte avec serrure ½ tour et bec de cane et ferme porte hydraulique
Robinet de puisage eau froide et bouche siphonide au sol
1 PC+T.
Ventilation haute mécanique (sauf dans le cas de locaux isolés où la ventilation sera naturelle).

3.6.2 Chaufferie

Si nécessité technique, intégration d'un local chaufferie au sous-sol.

Sols en béton brut
Plafond en béton brut avec isolant si nécessité technique
Mur en béton brut
Eclairage par hublot étanche commandé par bouton poussoir
Porte avec serrure ½ tour et bec de cane et ferme porte hydraulique

3.6.3 Local eau

Si nécessité technique, aménagement au sous-sol d'un local situé en sous-sol pour intégrer l'adduction d'eau.

Sols en béton brut
Plafond en béton brut avec isolant si nécessité technique
Mur en béton brut
Eclairage par hublot étanche commandé par bouton poussoir
Porte avec serrure ½ tour et bec de cane et ferme porte hydraulique
Bouche siphonide au sol

3.6.4 Local TGBT

Si nécessité technique, intégration d'un local TGBT au sous-sol.

Sols en béton brut
Plafond en béton brut avec isolant si nécessité technique
Mur en béton brut
Eclairage par hublot étanche commandé par bouton poussoir
Porte avec serrure ½ tour et bec de cane et ferme porte hydraulique

3.6.5 Local transformateur ENEDIS.

Selon nécessité et indications technique du concessionnaire.

3.6.6 Local machinerie d'ascenseurs

Machinerie intégrée en gaine d'ascenseur.

3.6.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

4 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

4.1 PARKING

L'accès aux places de parking pourra nécessiter plusieurs manœuvres.

Le dimensionnement maximal des voitures pris en compte est :

Longueur : 470 cm

Largeur : 174 cm

Hauteur : 175 cm

Il est précisé que la norme NF P 91 120 n'est pas prise en compte dans le présent programme.

Un parking est situé au sous-sol sur un niveau de sous-sol

L'ensemble du parking est réalisé en béton avec finition surfaquartz, la délimitation des emplacements de stationnement est matérialisée par des bandes de peinture au sol.

Voiles en béton armé brut de décoffrage ou murs en parpaings de ciment enduits

L'accès au parking s'effectue par une rampe (murs et plafond en peinture blanche) et est condamné par une porte basculante ou ouvrant à la française ou coulissante, métallique dont la manœuvre est assurée par une télécommande.

Eclairage automatique du parking à l'ouverture de la porte d'accès des véhicules et commande par boutons poussoirs répartis, sur minuterie ou détecteurs de présence.

Eclairage permanent de 1/3 du parking

Des grilles sur regards ou des siphons de sol permettront de collecter les eaux et les hydrocarbures

L'ensemble sera raccordé à une fosse séparatrice dans laquelle une ou plusieurs pompes assureront le relevage et le rejet des eaux à l'égout. Les rampes de parking pourront être supérieures à 18%.

4.2 Ascenseurs

Ascenseur avec desserte de tous les niveaux du sous-sol au dernier niveau

Motorisation électrique ou hydraulique avec machinerie incorporée en gaine

Équipement cabine :

Parois finition stratifié ou PVC ou autre suivant gamme du fabricant ; miroir une face
Maisons individuelles

Revêtement de sol : dito hall d'entrée
Portes palières métalliques avec peinture glycérophtalique, sauf acier inoxydable à RDC
Portes côté cabine finition peinture ou revêtement inox
Liaison téléphonique entre la cabine et une société de télésurveillance
Cabine à porte coulissante latérale, à simple ou double face de service.
Liaison phonique bi-directionnelle raccordée par l'installateur.

Accès sécurisé depuis le sous-sol par système vigik. ou clé ,sur organigramme.

4.3 Chauffage, eau chaude

4.3.1 Équipement thermique de chauffage

Non concernée. Production individuelle pour la maison

4.3.2 Eau chaude sanitaire

Non concernée. Production individuelle pour la maison

4.3.3 Téléphone

Installation conforme aux normes de ORANGE

4.3.4 Fibre optique

Les équipements liés à l'installation de la fibre optique seront mis en place conformément à la réglementation en vigueur à la date du dépôt de la demande de permis de construire de l'ensemble immobilier.

Câblage de la fibre optique (1 fibre) depuis le local fibre optique situé au sous-sol jusqu'à la gaine technique logement (GTL) et mise en place de fourreaux de la GTL aux prises RJ 45, câblage jusqu'à la DTI (logement). La pose de la Fibre Optique de la GTL aux prises RJ 45 reste à la charge du client dans le cadre du contrat avec son opérateur.

Le raccordement entre le réseau éventuel de la rue et du bâtiment sera à la charge du promoteur et réalisé par le concessionnaire.

4.3.5 Antennes TV et radio

Distribution hertzienne par antenne collective

Les logements pourront être raccordés aux réseaux de télédistribution de la ville

Abonnement à la charge des copropriétaires

Distribution vers les appartements par fourreaux encastrés

Raccordement aux prises TV – FM situées dans les séjours et les chambres selon descriptif parties privatives

4.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Il sera prévu un local poubelles au sous-sol du bâtiment, dont le volume permet d'entreposer les containers nécessaires au tri sélectif.

L'accès se fait depuis l'extérieur par la rampe de parking.

Voir aussi article 3.6.1.

Il pourra être mis en place, suivant demande de la ville ou de l'aménageur, des bornes d'apport volontaires des déchets en dehors de la résidence.

L'entretien et le nettoyage de cette aire de collecte est à la charge de la copropriété

4.5 Ventilation des locaux

Ventilation mécanique et/ou naturelle du parc de stationnement

Ventilation mécanique ou naturelle du local ordures ménagères et des locaux techniques au sous-sol

Les groupes d'extraction et les réseaux assurant la VMC des logements sont situés en terrasse ou en combles

Ces éléments peuvent être visibles depuis les terrasses accessibles des derniers niveaux ou de tout autre point de la résidence.

4.6 Désenfumage des circulations horizontales en étages

Désenfumage des circulations communes des étages par conduits préfabriqués si imposé par la réglementation.

4.7 Alimentation en eau

Le programme est desservi par le réseau public.

Un réseau en plafond du parking ou enterré alimente en pieds les colonnes montantes.

Il pourra éventuellement être mis en place un supprimeur ou des réducteurs de pression en fonction de la configuration des bâtiments et de la pression mis à disposition par le concessionnaire.

Il n'est pas prévu d'adoucisseur d'eau.

La protection Incendie principale est assurée par une ou plusieurs bornes prévues à proximité des bâtiments suivant avis pompiers.

4.7.1 Comptages généraux

Comptage général d'eau froide placé en sous-sol, dans un local dédié ou en parties communes dans le sous-sol ou dans un regard enterré selon prescriptions du concessionnaire.

4.7.2 Colonnes montantes

- Situées en gaines logements ou palières, elles seront en PVC haute pression ou acier galvanisé avec vannes d'isolement en pied y compris robinet de purge.

4.7.3 Branchements particuliers

- Pour chaque logement, dérivation depuis la colonne montante avec robinet d'arrêt et manchette en attente pour pose ultérieure d'un compteur individuel à la charge des copropriétaires (et selon décision d'assemblée générale).

4.8 Alimentation en gaz

4.8.1 Sans objet.

4.8.2 Colonnes montantes

Sans objet.

4.8.3 Branchement et comptages particuliers

Sans objet.

4.8.4 Comptages de services généraux

Sans objet.

4.9 Alimentation en électricité

Le raccordement des logements au réseau ERDF se fait par l'intermédiaire d'un ou plusieurs coffrets situés en façade du bâtiment ou muret de clôture.

4.9.1 Comptages des services généraux

Panneau de comptage à RDC dans l'une des gaines techniques palières réservées aux services généraux. Un sous comptage est prévu pour l'ascenseur et un autre pour l'éclairage extérieur si nécessaire.

4.9.2 Colonnes montantes

Placées dans les gaines techniques palières réservées à l'alimentation électrique.

4.9.3 Branchement et comptages particuliers

Compteurs électroniques placés dans les gaines techniques des logements (GTL).

La demande d'abonnement des logements est à formuler par l'acquéreur auprès d'un fournisseur d'énergie le syndic de copropriété étant lui chargé des demandes d'abonnements des services généraux.

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1 Voirie et parkings

5.1.1 Voirie d'accès

Revêtement conforme au dossier de permis de construire

5.1.2 Trottoirs

Revêtement conforme au dossier de permis de construire

5.1.3 Parkings visiteurs

Revêtement conforme au dossier de permis de construire

5.2 Circulations des piétons

5.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Ils seront conformes aux plans d'architecte et seront réalisés en béton balayé ou désactivé, pavés autobloquants ou dalles de gravillons lavés ou enrobés ou tout autre matériau suivant projet de l'architecte et autorisations administratives.

5.3 Espaces verts

Ils seront réalisés conformément au plan d'Architecte et/ou de Paysagiste.

Les plantations et l'engazonnement sont réalisés à la première période favorable après l'achèvement de l'ensemble des travaux de construction. Toutes les reprises éventuelles suivront la même procédure.

5.3.1 Aires de repos

Sans objet.

5.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Aménagement par apport de terre et plantations selon plans de l'architecte et permis de construire.

Voir plan d'Architecte et/ou de Paysagiste pour l'emplacement et les essences des végétaux.

Une bande stérile en pied de façades sera aménagée

5.3.3 Engazonnement

Les espaces non privatifs seront engazonnés en saison.

5.3.4 Arrosage

Une bouche d'arrosage ou un robinet de puisage extérieur est prévu pour l'entretien des espaces verts communs, le cas échéant.

Il n'est pas prévu d'arrosage automatique.

Localisation suivant choix du maître d'œuvre.

5.3.5 Bassins décoratifs

conforme dossier de permis de construire

5.3.6 Chemins de promenade

conforme dossier de permis de construire

5.4 Aire de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

5.5 Éclairage extérieur

5.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Eclairage extérieur des entrées d'immeubles sur horloge et/ou détecteur de luminosité, par bornes lumineuses en applique, selon choix du maître d'œuvre.

5.5.2 Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon nécessité réglementaire par appliques posées sur murs ou bornes lumineuses ou candélabre, commandées par un détecteur de luminosité et/ou horloge.

5.6 Clôtures

Elles seront réalisées conformément aux plans d'Architecte et/ou de Paysagiste.

5.6.1 Sur rue

Elles seront constituées soit par une grille sur muret maçonné revêtu d'enduit ou de parement aspect pierre soit par un grillage rigide.

Les portillons piétons éventuels seront commandés par digicodes.

Le portail d'accès véhicule éventuel sera commandé par la télécommande de la porte de parking (voir article 5.1).

5.6.2 Avec les propriétés voisines

Les clôtures existantes sur riverains pourront être conservées.

5.6.3 Entre jardins privés

Les jardins privés seront clôturés par un grillage en simple torsion de 1,2 m de hauteur plastifié vert doublé d'un seul côté par une haie basse plantée.

5.7 Réseaux divers

5.7.1 Eau

Voir article 5.7.

5.7.2 Gaz

Voir article 5.8.

5.7.3 Électricité

Voir article 4.9.

En fonction des demandes du concessionnaire un transformateur pourra être intégré au projet.

5.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Suivant exigences de la réglementation, extincteurs avec système antivol / Bac à sable 100L , situés en sous-sol dans le parc de stationnement, y compris dans la chaufferie au sous-sol.

La protection incendie principale est assurée par une ou plusieurs bornes sur domaine public ou privé prévues à proximité des bâtiments suivant réglementation ou demandes des services d'incendie et de secours.

5.7.5 Égouts

Raccordement aux réseaux de la ville équipé d'une pompe de relevage ou de manière gravitaire si l'altimétrie du réseau collecteur de la ville le permet.

5.7.6 Épuration des eaux

Séparateur hydrocarbures pour les eaux usées du parc de stationnement avant raccordement sur réseau d'assainissement E.U. de la ville équipé d'une pompe de relevage ou de manière gravitaire si l'altimétrie du réseau collecteur de la ville le permet.

5.7.7 Télécommunications

Voir article 5.3.

5.7.8 Drainage du terrain

Selon réglementation locale en vigueur.

5.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Bassin de rétention des eaux pluviales pour limitation du débit de rejet au réseau public avec pompe de relevage.

Localisation : sous la rampe d'accès au parc de stationnement pour le bassin de rétention.

L'évacuation des eaux sera assurée par des pentes aménagées sur les ouvrages permettant un écoulement des eaux de ruissellement jusqu'aux dispositifs de collecte.

Il est néanmoins admis des rétentions ponctuelles et minimales (espaces verts, voiries) conformément aux tolérances d'exécution et à la nature des terrains.

Avertissement :

Les titres et sous-titres de la présente notice sont littéralement ceux définis dans le modèle de l'arrêté du 10 mai 1968. Les rubriques auxquelles ils renvoient ne sont décrites que pour autant qu'elles existent.

Il est rappelé que les accès aux terrasses et jardins privatifs présentent, pour des raisons techniques, des différences de niveaux pouvant avoisiner 25 cm. En cas d'erreur matérielle, c'est le texte légal d'origine qui fera foi.

La société peut apporter des modifications, admises de plein droit, de prestations, de structure, d'agencements intérieur et extérieur, dans le but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'opération, ou en cas de force majeure légitime, notamment :

**en cas de réglementation administrative contraignante,
en cas de faillite d'entreprise ou de fournisseur,
en cas de défaut ou retard d'approvisionnement,
en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier,
si des impossibilités techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.**

En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif dans la mesure où les matériels et matériaux de remplacement fournis par le constructeur sont de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils est par ailleurs mentionnée dans la présente notice et figurée sur les plans à titre indicatif. Les retombées, canalisations et convecteurs n'y sont pas figurés.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes ne pourront être exercées que dans la limite d'avancement du chantier. En cas de remplacement des sols PVC par un sol dur (carrelage, parquet, etc.), il sera nécessaire d'interposer un résilient phonique afin de respecter la réglementation en vigueur.

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.

Les demandes de mise en service pour l'électricité, le gaz naturel, l'eau potable et la téléphonie seront à réaliser par le réservataire.

À ce titre, vous aurez à vous acquitter des frais d'ouverture du réseau concerné, et des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs.

Les frais de mise en service et d'abonnement auprès des différents fournisseurs seront également à votre charge.

Les rendez-vous avec les fournisseurs d'énergie seront à souscrire après le jour de la livraison des logements.

Un contrat d'entretien de la pompe à chaleur devra impérativement avoir été souscrit pour le jour de la
Maisons individuelles

livraison.

Chaque acquéreur deviendra membre de la copropriété qui sera créée pour le bâtiment construit dès la signature de l'acte de vente authentique. A cette occasion, il versera au syndic provisoire, à la signature de l'acte authentique, une somme forfaitaire de 250€ TTC (deux cents cinquante euros) pour l'organisation de la première assemblée générale de Copropriété ainsi que l'ensemble des frais qui en découlent.

Fait à Gennevilliers

Le

Le Réservant

Le Réservataire